

UCC « Pêche de loisir en milieu maritime »

Unité Capitalisable Complémentaire au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport.
Eligible au CPF.



PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES :

Devenir moniteur-guide de pêche en mer en tant que:

- Salarié(e) dans une structure: école de pêche, fédération de pêche, AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique), collectivités territoriales...
- Travailleur indépendant

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

En obtenant l'UCC complémentaire « Pêche de loisir en milieu maritime », le diplômé du BP JEPS Pêche de loisir peut exercer la fonction de moniteur-guide de pêche en mer. À ce titre, il peut dispenser des animations de découvertes et d'initiation autour de la pêche maritime, telles que :

- Le lancer de poids de mer ou en casting léger.
- Le surf casting en bord de mer et activités environnementales autour des digues, des roches et des zones portuaires.
- La pêche en bateau : au tout gros, à la palangrotte, au thonidé à la traîne ou en dérive, au squalo ou à soutenir un bateau ancré ou à la dérive.

CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :

En termes pédagogiques, le moniteur-guide de pêche en mer sera capable d'expliquer les principes techniques et tactiques, de rappeler les règles, de maîtriser les termes spécifiques.

-En matière de sécurité, il doit être en pleine connaissance de l'environnement exploité, utiliser le matériel spécifique pour assurer un apprentissage en toute sécurité.

Cette formation est adaptée au projet professionnel, personnalisée, avec une diversité des modalités pédagogiques, et des compétences professionnelles des formateurs :

- Pratique des techniques de pêche en mer,
- Sécurité en mer, navigation théorique, réglementation
- Mécanique, électricité, matelotage et ramendage
- Administration maritime, météorologie
- Radiocommunication et biologie maritime

Structure du diplôme :

UCC qui vient compléter le Diplôme d'Etat niveau 4 délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :

Formation à temps plein sur 3 semaines consécutives (105h)

Lieux de formation : Sète, Hyères, Toulon et éventuellement autres sites d'application selon les techniques de pêche

CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir validé le BP JEPS Pêche de loisirs

Avoir obtenu le permis côtier

Etre porteur d'un projet professionnel

Les candidats sont sélectionnés sur entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation

STATUTS ET REMUNERATION (nous contacter pour analyse au cas par cas selon les statuts) :

Formation Eligible au CPF.

Demandeur d'emploi, salarié, porteur de projets

Salariés en CDD ou CDI, financement de la formation possible dans le cadre d'une reconversion professionnelle (ex : CPF de transition)

Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

LES ATOUTS DU CENTRE:

Une équipe pluridisciplinaire

Des partenaires professionnels privilégiés et spécialisés

Des pratiques des techniques de pêche dans des environnements diversifiés

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation (2021) : 84,62 %

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2021) : 89,20%

Taux de réussite aux examens (2022) : 100 %

CONTACTEZ-NOUS :

CFPPA de la Lozère

SITE DE MARVEJOLS

1 Avenue des Martyrs de la Résistance

48100 MARVEJOLS

Tél : 04.66.32.02.39

Mail cfppa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr



Mise à jour le 08/06/2023

